



VILLE D'ESBLY



N° 2025 - 82 RH du 28 mars 2025

=====
OBJET : Arrêté portant commissionnement dans le cadre de la constatation d'infractions à l'urbanisme et à l'environnement de Madame Alexandra GUERTON, dans le grade d'Adjoint Technique.
=====

Le Maire d'Esbly

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.480-1, L.610-1 et R.610-1 et suivants,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune d'ESBLY,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L581-40, R541-85-1 à R541-85-3,
- Vu le Code Pénal et notamment les articles R632-1, R634-2 et R635-8,
- Vu l'arrêté n°2025-33 RH du 29 janvier 2025 portant nomination stagiaire de Madame Alexandra GUERTON dans le grade d'Adjoint Technique,
- Vu le procès-verbal d'agrément du Tribunal Judiciaire de Meaux en date du 6 mars 2024,
- Considérant que pour assurer la protection des espaces et de l'environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions à l'environnement,
- Considérant que pour assurer la protection du cadre de vie et pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Madame Alexandra GUERTON, Agent de Surveillance de la Voie Publique, est commissionnée pour rechercher et constater sur le territoire communal, par procès-verbal, les infractions sus visées au Code Pénal.

Article 2 : Madame Alexandra GUERTON, Agent de Surveillance de la Voie Publique, est commissionnée pour rechercher et constater sur le territoire communal, par procès-verbal, les infractions sus visées au Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté, accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de Madame Alexandra GUERTON, ainsi que du procès-verbal de prestation de serment sera transmis à Monsieur le Président du Tribunal d'Instance.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur et une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Esbly,
- Madame Alexandra GUERTON.



Fait à ESBLY, le 28 mars 2025

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

« Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 22/04/2025

Signature de l'agent »